



Comité des Partenaires Mobilités

19 octobre 2026

Synthèse des échanges

La réunion d'installation du Comité des Partenaires Mobilités de Fougères Agglomération s'est tenue le 19 octobre 2026 en présence de **27 membres issus des différents collèges**.

Madame Bordet, Vice-présidente de Fougères Agglomération déléguée aux Mobilités, a rappelé en introduction le contexte de la mise en place du Comité des Partenaires ainsi que son cadre légal, en se basant sur les éléments du règlement intérieur.

Lors de cette séance introductive, un atelier de réflexion en sous-groupe a été proposé aux invités, répartis sur quatre tables thématiques. Des fiches d'information ont été fournies pour chaque sujet :

- **Autosolisme**
- **Accessibilité des transports en commun**
- **Liaison Rennes-Fougères**
- **Sécurité des usagers vulnérables et infrastructures modes actifs**

Le règlement intérieur et les fiches d'information sont joints au présent document, qui reprend les éléments saillants issus des réflexions des participants.

1) Autosolisme

Le sous-groupe qui a réfléchi sur ce thème a identifié les points suivants, tant à destination de habitants du territoire que des visiteurs :

- Un fort **besoin de communication et d'accompagnement au changement**, qui pourrait se traduire par la création d'une application pour faciliter la réservation de modes de transports alternatifs.

- Le **développement d'offres alternatives**, via par exemple l'amélioration de l'offre et des horaires des transports en commun, la mise à disposition de véhicules partagés.
- La création d'**espaces d'intermodalité**, comme des parkings relais aux abords de Fougères, combinés avec une offre de navettes.
- La **mise en place d'expérimentations** dans une optique d'accompagnement au changement.

2) Accessibilité des transports en commun

Le sous-groupe qui a réfléchi sur ce thème a identifié les points suivants, tant à destination de habitants du territoire que des visiteurs :

- Un **problème de continuité d'accès et de cheminement des usagers** : accès aux arrêts, aux autres réseaux (Saint-Malo, Avranches, Laval), fréquences et horaires de passage...
- La nécessité de **former les conducteurs** à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, tous handicaps confondus.
- Une amélioration de la **communication à destination de tous les publics**, avec l'utilisation du **FALC** sur les supports papier et numériques.
- Un meilleur accès aux **possibilités de stationnements** : places adaptées aux PMR, stationnement vélos et véhicules intermédiaires, abris efficaces été comme hiver...
- L'amélioration du **repérage dans les transports**, qui pourrait se traduire par l'usage de couleurs et de pictogrammes pour mieux identifier les lignes de bus et les services proposés à chaque arrêt.

3) Liaison Rennes-Fougères

Le sous-groupe qui a réfléchi sur ce thème a identifié les points suivants, tant à destination de habitants du territoire que des visiteurs :

- Une **voie dédiée sur l'A84** pourrait fluidifier la circulation difficile aux heures de pointe et encourager les usagers à utiliser le car.
- Une demande de **tarification multimodale** pour les titres combinés SURF, BreizhGo, location de vélos...
- Une attente d'**intermodalité sur le rabattement**, en développant l'offre de trajets express Rennes-Fougères sans négliger les communes desservies par la ligne omnibus.

- **L'amélioration de l'offre de la ligne 590**, avec une meilleure desserte de la gare routière de Rennes, une hausse de l'amplitude des horaires le soir, la possibilité de transporter des vélos et une augmentation de la fréquence des cars.
- La nécessité d'**encourager l'utilisation du car** et de communiquer notamment sur sa fiabilité, son intérêt écologique, dans une optique d'accompagnement au changement.
- Parmi les autres points évoqués figurent la construction d'aires de service sur l'A84 pour recharger les véhicules électriques, la création d'une offre en direction de la Normandie et le retour du train.

4) Sécurité des usagers vulnérables et infrastructures modes actifs

Le sous-groupe qui a réfléchi sur ce thème a identifié les points suivants, tant à destination de habitants du territoire que des visiteurs :

- Sur le **volet infrastructures** :
 - entretenir les voies existantes, notamment la Voie Verte ;
 - améliorer le balisage des pistes ;
 - créer des chaussidoux afin d'acculturer tous les usagers de la route à l'utilisation du vélo ;
 - créer des réseaux avec les communes éloignées de Fougères ;
 - envisager des portions de routes avec des vitesses modérées ou des requalifications de voies.
- Sur le **volet équipement des usagers vulnérables** :
 - encourager le port des équipements de sécurité et de visibilité ;
 - communiquer sur le partage bienveillant de la route et attirer l'attention sur le fait que tous les usagers doivent être responsables et attentifs.
- Sur le **volet communication** :
 - proposer des formations et des incitations à l'utilisation du vélo dès le plus jeune âge ;
 - inciter au déploiement de stationnements vélo sécurisés ;
 - mettre en place des campagnes d'ambassadeurs vélo.

5) Synthèse générale et prochaine étape

Madame Bordet remercie l'ensemble des participants pour la richesse du travail de réflexion et rappelle les principaux points issus de ce temps d'échange.

- Le point commun à tous les sujets concerne la **communication et la pédagogie auprès de tous les publics**. Les messages sur la mobilité et les incitations à utiliser des offres alternatives pourraient être relayés via les sites des communes, les bulletins municipaux, des réunions d'information, mais aussi via les associations, les écoles, les entreprises. Le développement d'applications mobiles et l'utilisation de pictogrammes doit faire partie de la réflexion pour « ne laisser personne au bord de la route ». Des expérimentations pourraient être proposées pour inciter les automobilistes à utiliser d'autres modes de transport.
- Concernant l'accessibilité des réseaux, la formation des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap, la fréquence des horaires et l'amélioration du stationnement ont été soulignés. La poursuite des discussions avec les départements et régions limitrophes sont également encouragées.
- Concernant la sécurité des usagers vulnérables, l'accent a été mis sur l'entretien du réseau cyclable et la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des usagers de la route, notamment sur le respect des espaces de dépassement et les limitations de vitesse.

Les sujets mis en avant lors de cette première réunion du Comité des Partenaires Mobilité de Fougères Agglomération seront repris dans le cadre de futurs ateliers coopératifs. La date de la prochaine réunion sera prochainement communiquée.